



Salarié détaché - besoin de vos conseils

Par **kobbay**, le 19/02/2009 à 16:07

Bonjour à Tous, j'ai posté ce message pour faire appel aux bonnes âmes qui voudront bien m'aider à éclaircir ma situation. Je suis salarié en CDI d'un éditeur de logiciel français (+ de 10 et - de 50 salariés) depuis 4 ans et 7 mois. J'ai travaillé pendant 3 ans dans une des agences (dans le sud de la France) en tant que responsable informatique. La société a son siège à Lyon. En 2007, j'ai été envoyé en Chine pour y développer le business. Je suis actuellement encore positionné en Chine. Depuis le début je n'ai pas de contrat, ni de CDI pour les 3 premières années, ni d'avenant pour mon détachement, malgré mes demandes répétitives. Aujourd'hui et à la suite de multiples revirements et décisions contradictoires, l'éditeur a décidé de me rapatrier en France, par simple email (mais je vais tenter de réclamer un écrit formalisé) et sous 11 jours, donc clairement impossible sauf à tout abandonner sur place ! Je suis en CDI même si je n'ai pas de contrat et donc sous le coup du code du travail (normal) et de ma convention collective adorée : Syntec (3018). Par contre je n'ai aucun avenant depuis que je suis en détachement à part l'enregistrement auprès de la sécu (bien officialiser par moi-même auprès de la sécu). Ce type d'avenant est-il **obligatoire** lorsque on envoie un salarié à l'autre bout de la planète (en détachement) ? L'employeur n'est-il pas tenu de mettre cela en conformité ? Est-ce que cela lui est reprochable ? Sachant qu'il souhaite me faire revenir sur Lyon alors que je n'y ai aucun attachement et que ce n'était pas mon lieu de travail auparavant, peut-on considérer qu'il s'agit d'une modification substantielle du contrat (qui n'existe pas, mais il y a les fiches de paye qui indiquent mon domicile pendant ces 3 ans dans le sud de la France) et que donc de ce fait, si je refuse d'aller sur Lyon il y a logiquement licenciement ? Voilà les quelques interrogations que je me pose en ce moment, je serais ravi de pouvoir lire vos commentaires ou vos conseils quant à la position à adopter dans cette situation qui risque très fortement de se dégrader dans les jours ou semaines qui viennent. Ils ont malheureusement réussi à saper totalement ma motivation, et il est vrai que cela ne me générerait pas tant que cela de quitter la société. Mais si cela devait arriver je voudrais que cela se passe le moins péniblement possible. Confused. Merci d'avance pour

vos contributionsrn rnKobbay

Par **kobbay**, le **20/02/2009** à **23:03**

personne pour me donner son avis ou toutes autres remarques ou informations qui pourrait etre utile ?